

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIRAN****Objet : Vote du budget primitif pour 2026
Délibération 16-2026**

L'an deux mille vingt six et le vingt sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur José-Pierre LOPEZ, Maire.
Convocation du 9 avril 2026

PRÉSENTS : M. Julien BARBAT, M. Patrick CAZAUX , Patrick DELIGNIERES ,M. Adrien DUPRAT, M. José-Pierre LOPEZ, Mme Michèle MARTIN, Mme Marie-Josée MASSAROTO, Mme Laurence SERIS , Mme Julie SOULA, M. Julien SOULAN

Excusée : Mme Sophie GODEFROY

ABSENTS : aucun

Mme Julie SOULA est nommée secrétaire de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	Suffrages exprimés : 10
Présents : 10	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire expose à l'assemblée le budget primitif .

Au vu de l'exposé de monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver et de voter les propositions nouvelles du budget primitif pour l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses : 114 893,85 €

Recettes : 114 893,85 €

Fonctionnement :

Dépenses : 464 454,83 €

Recettes : 464 454,83 €

- et d'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires.

En annexe : Le Budget primitif

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
A Biran, le 27 avril 2026

La secrétaire de séance
Julie SOULA



Pour extrait conforme,
Le Maire, José-Pierre LOPEZ

